

Augmentation de capital annoncée

COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR -COTUNACE-

Siège social : Rue 8006 Montplaisir –1002– Tunis

La COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR (COTUNACE) porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 2009 a décidé, dans sa première résolution, d'augmenter le capital social de la compagnie de **5.000.000 dinars** pour le porter de **15.000.000 dinars** à **20.000.000 dinars** et ce, par l'émission de **50.000 actions nouvelles** d'une valeur nominale de 100 dinars chacune à souscrire en numéraire avec une prime d'émission de 19 dinars, soit un prix d'émission de 119 dinars.

L'assemblée a fixé les modalités de l'augmentation de capital par émission de nouvelles actions et suppression de droit préférentiel de souscription, et a conféré au Président du Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de cette opération et à l'accomplissement de toutes les formalités y afférentes.

Caractéristiques de l'émission :

Montant :

Le capital social sera augmenté d'un montant de **5.000.000 dinars** et sera porté de **15.000.000 dinars** à **20.000.000 dinars** par la création et l'émission de **50.000 actions nouvelles** de valeur nominale 100 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

L'opération proposée porte sur une augmentation de capital réservée à un partenaire technique lui permettant de détenir 25% du capital social après augmentation.

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix de **119 dinars** chacune, soit 100 dinars de valeur nominale et 19 dinars de prime d'émission.

La totalité du prix d'émission est exigible à la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 2009 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription en réservant la totalité de l'augmentation de capital, soit la souscription aux 50.000 actions nouvelles, au profit du partenaire technique la Compagnie Inter Arabe de Garantie des Investissements « DHAMEN » (CIAGI), dont le siège social est basé au Kuwait (Siège des Organisations Arabes-P.O/Box 23568, Safat 13096 Kuwait City, Kuwait).

Période de souscription :

La souscription aux 50.000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée à l'actionnaire sus-visé et ce, au plus tard fin octobre 2009.

Ce délai pourrait être prorogé par le Conseil d'Administration de la société.

Lieu de souscription et de versement :

La souscription et le versement seront reçus au siège social de la COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR : Rue 8006 Montplaisir -1002- Tunis.

Les fonds versés à l'appui de la souscription seront déposés dans le compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de la COMPAGNIE TUNISIENNE POUR L'ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR et ouvert auprès la Société Tunisienne de Banque (STB) Agence El Menzah Cité Mahrajène, sous le numéro **10 007 0371972486 788 47**.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 50.000 actions nouvelles émises porteront jouissance à partir de la date de la déclaration de souscription et de versement relative à la présente augmentation de capital. A compter de cette date, ces actions jouiront des mêmes droits que les actions anciennes, et seront soumises à toutes les dispositions réglementaires et statutaires. Les dividendes des nouvelles actions seront calculés à partir de cette date sur la base du prorata temporis.